

PRÉSIDENTIELLE 2022

L'UNAPL présente
ses propositions pour le
quinquennat 2022-2027

SOMMAIRE

L'Édito du président Michel Picon	3
L'UNAPL, c'est quoi ?	4
Des avancées obtenues depuis 2017 grâce à l'UNAPL	5
Chiffres clés	6
Synthèse des propositions	8
Axe 1 / Favoriser l'emploi des jeunes dans les entreprises	8
Axe 2 / Accompagner la création d'entreprises par la formation	9
Axe 3 / Soutenir les professions libérales et leurs entreprises au service de l'économie	10
Axe 4 / Améliorer la représentativité des TPE	11
Axe 5 / Faire de la protection sociale un levier d'attractivité pour les professions libérales ...	12
Axe 6 / Mobiliser l'Europe sur le développement de l'activité libérale	13
Axe 7 / Accélérer la transition numérique pour une meilleure qualité des prestations	13
Axe 8 / Soutenir l'exercice libéral des femmes	14
Les 68 organisations membres de l'UNAPL	15

CONTACT PRESSE

Sylvie FONTLUPT
sylvie@fontlupt.com
Tél. 06 72 82 42 18

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT MICHEL PICON



Ensemble, construisons l'avenir des professions libérales !

Les professions libérales constituent un poids lourd de notre économie nationale. Leur rôle majeur dans le maintien à flot des activités pendant la crise sanitaire, ainsi que dans la période de relance économique, justifie que notre secteur soit au cœur des débats de la campagne présidentielle 2022. Les professions libérales représentent 11 % de la valeur ajoutée nationale et près d'un tiers des entreprises françaises.

Les professionnels libéraux de la Santé, du Droit, des Techniques et cadre de vie sont indispensables au quotidien de nos concitoyens. Ils conseillent, défendent ou soignent 5 millions de Français chaque jour. La proximité est dans l'ADN des plus de 2,5 millions d'actifs de notre secteur, et le ou la future locataire de l'Élysée, devra soutenir nos professions pour maintenir ce lien fort au service de la population.

Avec plus d'un million de salariés dans les entreprises libérales, nos entreprises sont aussi un maillon essentiel pour l'emploi. À l'heure où des tensions de recrutement se font ressentir dans certains secteurs et freinent la dynamique de notre économie, et où la valeur d'indépendance attire de plus en plus de travailleurs, il faut encourager encore davantage l'emploi dans les entreprises libérales.

Cette série de 30 propositions, construites avec les 68 organisations membres de l'UNAPL, mettent en avant le rôle déterminant des professions libérales dans notre économie, nos territoires et nos emplois. Elles sont essentielles pour valoriser notre secteur et je souhaite que les candidats à l'élection présidentielle en prennent toute la mesure.

L'UNAPL, C'EST QUOI ?

L'Union nationale des professions libérales (UNAPL) est à la fois une confédération intersyndicale interprofessionnelle et une organisation patronale représentative créée en 1977. Elle fédère 68 organisations syndicales représentatives des trois familles des professions de la Santé, du Droit, du Cadre de vie et des techniques.

Elle est présente dans les régions via les UNAPL régionales, départementales et les Maisons des professions libérales.

Les missions de l'UNAPL sont triples :

- Défendre les intérêts moraux et matériels des professions libérales
- Promouvoir l'exercice professionnel libéral
- Représenter le secteur auprès des pouvoirs publics et dans le dialogue social.

L'UNAPL est membre de l'Union des entreprises de proximité (U2P), qui est la première organisation patronale représentative au niveau national.

Définition des professions libérales

« Les professions libérales groupent les personnes exerçant à titre habituel, de manière indépendante et sous leur responsabilité, une activité de nature généralement civile ayant pour objet d'assurer, dans l'intérêt du client ou du public, des prestations principalement intellectuelles, techniques ou de soins mises en œuvre au moyen de qualifications professionnelles appropriées et dans le respect de principes éthiques ou d'une déontologie professionnelle, sans préjudice des dispositions législatives applicables aux autres formes de travail indépendant ».

Source : article 29-1 de la Loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives

DES AVANCÉES OBTENUES DEPUIS 2017 GRÂCE À L'UNAPL

Les cinq dernières années auront été inédites pour les professionnels libéraux. L'apparition d'une pandémie mondiale, celle de la Covid-19, il y a deux ans, a bouleversé le quotidien de tous et le cours du quinquennat. Les entreprises libérales ont dû se battre pour faire face aux contraintes organisationnelles et économiques imposées par ce défi sanitaire sans précédent. Elles ont dû s'adapter mais aussi se transformer.

Malgré les confinements et le ralentissement de l'économie, le secteur a gardé la tête hors de l'eau et à l'heure du bilan, force est de constater que le secteur libéral est ressorti plus fort de cette épreuve. Les professions libérales, qui représentent plus d'un quart des entreprises de l'hexagone, participent grandement à la relance économique du pays. Conscientes du poids qu'elles représentent dans l'économie, nos entreprises auront à cœur, avec l'UNAPL, de poursuivre leurs actions collectives lors du prochain quinquennat, pour une meilleure reconnaissance de leurs métiers et une protection renforcée de leur exercice.

L'UNAPL, qui représente 68 organisations de professionnels libéraux de la Santé, du Droit et de la Technique et cadre de vie, s'est mobilisée pendant cinq ans pour accompagner les professionnels libéraux. Au-delà de la crise de la Covid-19, les équipes de l'UNAPL ont poursuivi leurs travaux de défense du secteur libéral, sur l'ensemble des dossiers.

De nombreuses avancées ont été obtenues par les professions libérales. Dès le début de la crise sanitaire, l'UNAPL s'est battue pour que les entreprises libérales puissent bénéficier des mesures d'aide mises en place par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire (exonérations de cotisations sociales, chômage partiel, dispositifs d'indemnités journalières et de garde d'enfants...). Elles en étaient initialement injustement exclues.

La crise sanitaire a permis aussi de mettre en lumière certaines failles du secteur libéral en matière de protection sociale, parmi elles l'absence totale d'indemnités journalières (IJ) pour les professionnels libéraux, ou dans certains cas d'un délai de carence de 90 jours pour les arrêts maladie. Grâce à un travail mené par l'UNAPL auprès du Gouvernement, un régime d'IJ pour les libéraux a été mis en place en juillet 2021. Il s'agit là d'une avancée historique, obtenue grâce à l'UNAPL.

Autre évolution marquante, la construction d'une loi pour les travailleurs indépendants, à laquelle l'UNAPL a largement contribué. Portée par l'ancien ministre délégué aux PME Alain Griset, la loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante a fait l'objet d'une procédure accélérée après plusieurs reports liés à la crise sanitaire. Son adoption définitive le 8 février dernier signe un engagement marquant de la part du gouvernement, le plus important depuis la loi Madelin de 1994. L'UNAPL s'est mobilisée pour que ce texte corresponde aux enjeux des professions libérales et poursuit ce travail en participant aux travaux de rédaction des ordonnances prévues à l'article 6 sur l'ouverture des capitaux des sociétés.

Le ou la prochain(e) président(e) de la République devra donc compter sur les professions libérales pour construire l'avenir de la France. L'UNAPL et l'ensemble de ses équipes a ainsi rédigé une liste de 30 propositions pour les candidat(e)s à l'élection présidentielle 2022. Découpé en 8 axes essentiels, ce programme balaie aussi bien les champs de l'emploi, de la formation et de l'entrepreneuriat libéral que les sujets sociaux comme la représentativité, la protection sociale, la retraite et la prévoyance ou encore la parité et l'égalité dans les entreprises libérables. Elles traitent aussi du sujet de l'Europe et du numérique et sont véritablement tournées vers l'avenir.

L'UNAPL rencontrera ces prochains jours l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle pour leur soumettre ce programme ambitieux pour le secteur libéral.

Chiffres clés

Les professions libérales en chiffres

2,5 millions d'actifs en France.

1 148 740 salariés
employés dans les entreprises libérales.

11%
de la valeur ajoutée nationale.

28,6%
du tissu productif français
sont des entreprises d'activité libérale.

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS

Le livret complet Les 30 propositions de l'UNAPL pour le quinquennat 2022-2027 est à retrouver sur le site unapl.fr

AXE 1 Favoriser l'emploi des jeunes dans les entreprises libérales

Parce que l'avenir de notre pays est entre les mains de la génération future, l'UNAPL suggère de promouvoir davantage l'exercice libéral auprès des jeunes diplômés et des jeunes actifs. Aujourd'hui, l'accès à l'alternance est parfois difficile pour des futurs professionnels à haut niveau de qualification et les professions libérales qui constituent d'importants gisements d'emplois, indépendants comme salariés, sont souvent méconnues par les enseignants et les professionnels qui interviennent au quotidien auprès des jeunes.

Ce que l'UNAPL propose :

- Soutenir durablement l'emploi des jeunes par l'alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) en accordant une aide unique et durable aux employeurs embauchant un salarié en contrat de professionnalisation, comme cela est déjà le cas pour l'apprentissage, sans distinction de niveau de qualification.
- Adapter l'enseignement scolaire et les services d'orientation à la réalité des entreprises libérales en instaurer des passerelles entre le monde de l'Éducation nationale et le monde professionnel.

AXE 2 Accompagner la création d'entreprises par la formation

Passer le pas de l'exercice libéral peut aujourd'hui effrayer les jeunes diplômés qui arrivent sur le marché de l'emploi. S'ils sont très diplômés et qualifiés pour exercer leur métier, ils sont rarement préparés à la réalité de la gestion d'entreprise. Il est donc nécessaire de les accompagner par la formation. Plus largement, la formation continue des professionnels libéraux, doit être mieux analysée pour la développer, en fonction des besoins du secteur.

Ce que l'UNAPL propose :

- **Structurer l'aide à la création d'entreprise au niveau des territoires en rendant accessible l'information, la formation et les services.**
- **Soutenir les démarches de création d'entreprise par des formations**
- **Obtenir un financement sanctuarisé, via France compétences, des études réalisées par l'Institut des Entreprises de Professions Libérales (IEPL) pour anticiper les besoins de formation.**

AXE 3 Soutenir les professions libérales et leurs entreprises au service de l'économie

Les entreprises libérables représentent une part importante de notre économie. Pour encourager leur croissance et leur expansion, il est nécessaire de faire évoluer certaines dispositions, notamment fiscales, qui sont pour certaines inéquitables ou freinent le développement des entreprises libérales.

Ce que l'UNAPL propose :

- **Étendre la réduction d'impôt « Madelin » aux petits cabinets libéraux pour les prêts d'une durée de cinq ans consentis sans garantie de remboursement à des petites entreprises et ayant donné lieu à une déclaration spécifique auprès du service des impôts.**
- **Doubler la franchise de taxe sur les salaires, qui, à son niveau actuel de 1 200 euros, permet tout juste d'exonérer un employeur ayant un seul salarié rémunéré au SMIC.**
- **Établir un traitement fiscal plus équitable pour les sorties en capital des nouveaux Plans d'Épargne Retraite Individuels en appliquant la flat tax de 30 % à la totalité des sommes perçues.**
- **Instaurer un dispositif pérenne d'exemptions fiscales pour les transmissions intergénérationnelles bénéficiant, non plus uniquement à des donataires créant une entreprise sous forme sociétaire, mais aussi à des donataires faisant l'acquisition d'une clientèle.**
- **Clarifier la situation fiscale des dirigeants de sociétés d'exercice libéral**
- **Instaurer un traitement plus équitable pour les plus-values d'apport en société en précisant que les moins-values sur valeurs mobilières s'imputent tant sur les plus-values en report d'imposition que sur les plus-values de même nature.**
- **Assouplir les conditions d'éligibilité au régime d'exonération lié au départ à la retraite pour tout associé d'une société d'exercice libéral exerçant son activité principale dans celle-ci.**
- **Faire reconnaître par le législateur la spécificité du Fonds d'exercice libéral**
- **Développer l'appareil statistique en Outre-mer afin de faire ressortir la contribution des professions libérales à l'économie ultramarine.**

AXE 4 Améliorer la représentativité des TPE

Les règles actuelles de représentativité créent un déséquilibre considérable et une représentation biaisée du poids des TPE dans l'économie hexagonale. C'est pourquoi l'UNAPL propose d'en revoir les règles et de mettre en place rapidement un calendrier clair du chantier de restructuration des branches professionnelles.

Ce que l'UNAPL propose :

- Réviser les règles relatives à la représentativité patronale afin d'assurer une meilleure prise en compte des TPE.
- Adapter la réglementation relative à la négociation collective aux contraintes et aux besoins des TPE
- Demander au gouvernement de préciser la temporalité de la poursuite du mouvement de la restructuration des branches professionnelles.

AXE 5 Faire de la protection sociale un levier d'attractivité pour les professions libérales

Avec la création d'un régime d'indemnités journalières (IJ) pour les professions libérales, l'amélioration de la protection sociale dans notre secteur a pris un tournant décisif et historique. Beaucoup reste cependant à faire pour assurer une meilleure protection des professionnels libéraux, que ce soit en matière de retraite ou de politique familiale.

Ce que l'UNAPL propose :

- Assurer la pérennité des régimes spécifiques de retraite des professions libérables, tout en améliorant le volet prestations, et avec une autonomie de gestion et de pilotage.
- Garantir les réserves des caisses autonomes des professions libérales, qui doivent être à l'usage exclusif des professions libérales qui les ont constituées.
- Fixer une assiette unique équitable pour les cotisations de sécurité sociale et la CSG-CRDS des libéraux, basée sur celle de la CSG-CRDS avec un abattement de 30% pour accéder aux mêmes droits directs que les salariés.
- Permettre aux professionnels en cumul emploi-retraite d'obtenir des droits (ou la suppression de cotisations) en échange de leur contribution aux cotisations retraite.
- Étendre la majoration de 10% de la pension de retraite pour 3 enfants ou plus aux professionnels libéraux en régime de base CNAVPL.

AXE 6 Mobiliser l'Europe sur le développement de l'activité libérale

Dans un contexte marqué par la présidence française de l'Europe, en place depuis le 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de 6 mois, l'UNAPL défend une série de propositions visant à soutenir les professions libérales à l'échelle du vieux continent.

Ce que l'UNAPL propose :

- **Construire une Europe de la santé souveraine et résiliente en organisant une convergence vers le haut des compétences et des qualifications des libéraux de santé et en encourageant l'innovation en santé, dans le respect des valeurs éthiques.**
- **Soutenir les entreprises libérales dans la transition numérique de l'économie européenne en soutenant notamment la formation des professionnels libéraux et leurs salariés**
- **Garantir une économie européenne compatible avec les valeurs des professions libérales grâce à l'adoption du Digital services Act et du Digital market act.**

AXE 7 Accélérer la transition numérique pour une meilleure qualité des prestations

La transition numérique des entreprises libérales est en marche et a même connu un coup d'accélérateur pendant la crise sanitaire (développement du télétravail, de la signature électronique, de la formation à distance...). L'UNAPL souhaite donner toutes les chances au secteur libéral pour réussir dans le domaine du numérique et formule deux propositions.

Ce que l'UNAPL propose :

- **Améliorer les dessertes numériques dans les zones encore défavorisées en permettant à tous les Français un accès au haut débit.**
- **Mettre en œuvre un environnement incitatif au développement de la culture et des compétences numériques dans les entreprises libérales grâce à la formation professionnelle.**

Axe 8 Soutenir l'exercice libéral des femmes

L'UNAPL, notamment au travers de sa commission parité et égalité, revendique une meilleure prise en compte des problématiques rencontrées par les femmes dans le secteur libéral. L'objectif essentiel est pour l'UNAPL de concourir au maintien des professionnelles libérales à la tête de leur entreprise, en particulier pendant le congé maternité.

Ce que l'UNAPL propose :

- L'automatisme du report des charges de l'Urssaf sans majoration mis en place par la loi de financement de la Sécurité sociale en 2019 ;
- La mise en place de conventions avec les banques permettant le gel des remboursements de prêts pendant la maternité ;
- L'instauration du chômage partiel pour les salariés de l'entreprise libérale dans le cas d'une activité réduite due la maternité de la cheffe d'entreprise ;
- La mise en œuvre, par l'Assurance maladie, de la reprise partielle à la suite d'un congé maternité ;
- La prolongation du crédit d'impôt pour les frais de garde des enfants à charge jusqu'à leurs dix ans ;
- L'amélioration et la diversification de l'offre (meilleure amplitude horaire, tarifs des modes d'accueil non dissuasifs etc.) en matière de modes de gardes des enfants.

L'UNAPL poursuit par ailleurs son action en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes et milite pour une prise en charge rapide des victimes, par le biais de prises en charge solidaires des frais d'avocat, des soins, du suivi psychologiques etc., en sanctuarisant d'une part le financement d'associations accompagnant les victimes et en simplifiant l'accès au fonds de garantie de celles-ci.

LES 68 ORGANISATIONS MEMBRES DE L'UNAPL

TECHNIQUE ET CADRE DE VIE

AFC : ASSOCIATION FRANÇAISE DE CHIROPRAIXIE / **AGÉA** : FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS D'AGENTS GÉNÉRAUX D'ASSURANCE / **CCEF** : COMPAGNIE DES CONSEILS ET EXPERTS FINANCIERS / **CFAI** : CONSEIL FRANÇAIS DES ARCHITECTES D'INTÉRIEUR / **CINOV** : FÉDÉRATION DES SYNDICATS DES MÉTIERS DE LA PRESTATION INTELLECTUELLE, DU CONSEIL, DE L'INGÉNIERIE ET DU NUMÉRIQUE / **CNACIM** : CHAMBRE NATIONALE SYNDICALE DES INTERMÉDIAIRES ET MANDATAIRES AGENTS COMMERCIAUX DE L'IMMOBILIER / **CNCEF** : CHAMBRE NATIONALE DES CONSEILS EXPERTS FINANCIERS / **CNCIF** : CHAMBRE NATIONALE DES CONSEILS EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS / **CNDEP** : CONFÉDÉRATION NATIONALE DES DÉTECTIVES ET ENQUÊTEURS PROFESSIONNELS / **CSFC** : CHAMBRE SYNDICALE DES FORMATEURS CONSULTANTS / **ECF** : EXPERTS COMPTABLES ET COMMISSAIRES AUX COMPTES DE FRANCE / **FFCR** : FÉDÉRATION DES CONSERVATEURS RESTAURATEURS / **FFEA** : FÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'EXPERTISE AUTOMOBILE / **FNAC** : FÉDÉRATION NATIONALE DES AGENTS COMMERCIAUX ET MANDATAIRES / **FNCPC** : FÉDÉRATION NATIONALE DES CHAMBRES PROFESSIONNELLES DU CONSEIL / **FNEP** : FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ / **PSY'G** : GROUPEMENT SYNDICAL DES PRATICIENS DE LA PSYCHOLOGIE-PSYCHANALYSE-PSYCHOTHÉRAPIE / **SFDO** : SYNDICAT FRANÇAIS DES OSTÉOPATHES / **SFT** : SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES TRADUCTEURS / **SGPF** : SYNDICAT DES GRAPHOLOGUES PROFESSIONNELS DE FRANCE / **SNAM** : SYNDICAT NATIONAL DES ACCOMPAGNATEURS EN MONTAGNE / **SNEI** : SYNDICAT NATIONAL DES EXPERTS IMMOBILIERS / **SNGC** : SYNDICAT NATIONAL DES GUIDES CONFÉRENCIERS / **SNGM** : SYNDICAT NATIONAL DES GUIDES DE MONTAGNE / **SNH** : SYNDICAT NATIONAL DES HYPNOTHÉRAPEUTES / **SNMSF** : SYNDICAT NATIONAL DES MONITEURS DU SKI FRANÇAIS / **SNP** : SYNDICAT NATIONAL DES PSYCHOLOGUES / **SSP** : SYNDICAT DES SOPHROLOGUES PROFESSIONNELS / **SYNAMOME** : PROFESSIONNELS DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DE CONCEPTION ET DE RÉALISATION DE L'ACTE DE BÂTIR / **UNGE** : UNION NATIONALE DES GÉOMÈTRES EXPERTS / **UNSF** : UNION NATIONALE DES SYNDICATS FRANÇAIS D'ARCHITECTES / **UNTEC** : UNION NATIONALE DES ÉCONOMISTES DE LA CONSTRUCTION

SANTÉ

AFDN : ASSOCIATION FRANÇAISE DES DIÉTÉTICIENS NUTRITIONNISTES / **AFPL** : ASSOCIATION FRANÇAISE DES PSYCHOMOTRICIENS LIBÉRAUX / **CDF** : CHIRURGIENS-DENTISTES DE FRANCE / **CSMF** : CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS MÉDICAUX FRANÇAIS / **FFAMCE** : FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ASSOCIATIONS DE MÉDECINS CONSEILS EXPERTS / **FFMKR** : FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES RÉÉDUCATEURS / **FNI** : FÉDÉRATION NATIONALE DES INFIRMIERS / **FNO** : FÉDÉRATION NATIONALE DES ORTHOPHONISTES / **FNP** : FÉDÉRATION NATIONALE DES PODOLOGUES / **FSPF** : FÉDÉRATION DES SYNDICATS PHARMACEUTIQUES DE FRANCE / **LES BIO MED** : LES BIOLOGISTES MÉDICAUX / **ONSIL** : ORGANISATION NATIONALE DES SYNDICATS D'INFIRMIERS LIBÉRAUX / **ONSSF** : ORGANISATION NATIONALE DES SYNDICATS DE SAGES-FEMMES / **SDA** : SYNDICAT DES AUDIOPROTHÉSISTES / **SDB** : SYNDICAT DES BIOLOGISTES / **SFCD** : SYNDICAT DES FEMMES CHIRURGIENS-DENTISTES / **SML** : SYNDICAT DES MÉDECINS LIBÉRAUX / **SNAO** : SYNDICAT NATIONAL AUTONOME DES ORTHOPTISTES / **SNMKR** : SYNDICAT NATIONAL DES MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES RÉÉDUCATEURS / **SNVEL** : SYNDICAT NATIONAL DES VÉTÉRINAIRES D'EXERCICE LIBÉRAL / **SYNFEL-ERGOLIB** : RÉSEAU FRANÇAIS DES ERGOTHÉRAPEUTES LIBÉRAUX / **UNION DENTAIRE** : UNION DENTAIRE / **UNPF** : UNION NATIONALE DES PHARMACIES DE FRANCE / **UNSSF** : UNION NATIONALE DES SYNDICATS DE SAGES-FEMMES FRANÇAISES

DROIT

ACE : ASSOCIATION FRANÇAISE DES AVOCATS CONSEILS D'ENTREPRISES / **ACPI** : ASSOCIATION NATIONALE DES CONSEILS EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE / **AEF** : AVOCATS EMPLOYEURS DE FRANCE / **ANGTC-PLÉ** : ASSOCIATION NATIONALE DES GREFFIERS DES TRIBUNAUX DE COMMERCE - PROFESSION LIBÉRALE EMPLOYEUR / **ASPAJ** : ASSOCIATION SYNDICALE PROFESSIONNELLE D'ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES / **CNA** : CONFÉDÉRATION NATIONALE DES AVOCATS / **CNADA** : CHAMBRE NATIONALE DES AVOCATS EN DROIT DES AFFAIRES / **CNCPJ** : CHAMBRE NATIONALE DES COMMISSAIRES PRISEURS JUDICIAIRES / **FNMJI** : FÉDÉRATION NATIONALE DES MANDATAIRES JUDICIAIRES INDÉPENDANTS À LA PROTECTION DES MAJEURS / **FNUJA** : FÉDÉRATION NATIONALE DES UNIONS DE JEUNES AVOCATS / **IFPPC** : INSTITUT FRANÇAIS DES PRATICIENS DES PROCÉDURES COLLECTIVES / **UNHJ** : UNION NATIONALE DES HUISSIERS DE JUSTICE



Union Nationale des Professions Libérales
46 boulevard de la Tour-Maubourg - 75 343 PARIS cedex 07
T. 01 44 11 31 50 / F. 01 44 11 31 51
email : info@unapl.fr